



Macon, lundi 30 mai 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02549

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

**Inspection ou travaux subaquatiques (inspection
subaquatique des piles du viaduc de CHIVRES au PK182.550)****Intervention plongeurs****Réduire la vitesse (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 08/06/2022 de 08:00 à 12:00

o Saône

au pk 182.550 (pont / viaduc de Chivres)

**S'annoncer par VHF (voie 10) (tous les usagers - dans les
deux sens)**

- le 08/06/2022 de 08:00 à 12:00

o Saône

au pk 182.550 (pont / viaduc de Chivres)

Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 08/06/2022 de 08:00 à 12:00

o Saône

au pk 182.550 (pont / viaduc de Chivres)

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 08/06/2022 de 08:00 à 12:00

o Saône

au pk 182.550 (pont / viaduc de Chivres)

Commentaire :

Une Inspection subaquatique des piles du pont / viaduc de CHIVRES franchissant la Saône au PK182.550 sera réalisée par plongeurs le 08 juin 2022 de 08h00 à 12h00.

Cette intervention se fera avec :

- embarcation motorisée type Zodiac accompagnant les plongeurs, équipée d'un pavillon alpha et d'un chef d'équipe muni d'une liaison VHF (canal 10) pour entrer en communication avec les navigants ;

- surveillance de la navigation pour passage des consignes aux plongeurs.

La navigation étant prioritaire, des consignes ont été passées aux plongeurs qui devront remonter à la surface et s'écarter du chenal navigable au passage d'un bateau. Pour cela, il est demandé **impérativement** aux navigants

de signaler leur approche par VHF voie 10 ou au 06.98.76.62.29 (2kms à l'amont/2 kms à l'aval) auprès du chef d'équipe.

Pendant l'intervention, les usagers de la voie d'eau devront modérer leur allure, éviter les remous, et prendre toutes dispositions pour la sécurité des plongeurs.

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON

Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

09/06/2022

Par délégation

Signé

Sébastien COLLARD